

BULLETIN MUNICIPAL LA LANDE-CHASLES

Décembre 2022



SOMMAIRE

P.2

Formation secourisme

Edito du Maire

P.3

Tableau "L'adoration des mages"

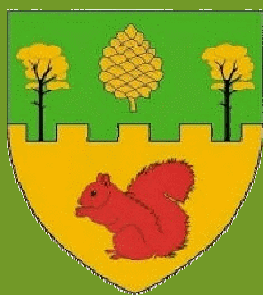
P. 4 et suivantes

Infos associatives et pratiques

2e boucle équestre des écureuils

Dicton du semestre !

"Prudence est mère de sureté"



FORMATION

PRÉVENTION et SECOURS CIVIQUES niveau 1

Samedi 18 et 25 mars

Salle communale "Guy Jameron"

Samedi 18 mars 2023
Recyclage / PSC1
Matin ou après-midi
10 maximum
30€
Gratuit pour les habitants

Samedi 25 mars 2023
Formation initiale / PSC1
Journée - 10 maximum
55€

Inscription en mairie
Mercredi ou jeudi matin
Tel 02.41.82.74.01

LA LANDE-CHASLES
MAINE-ET-LOIRE
NATURE et CALME

UDSP 49
UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
MAINE-ET-LOIRE

Des gestes qui peuvent sauver des vies ! A noter sur votre agenda, pour ceux ayant fait le stage initial en avril ou mai 2018, prévoir recyclage le 18 mars 2023. Inscriptions en mairie.

EDITO DU MAIRE, JEAN-CHRISTOPHE ROUXEL

Encore une année achevée avec son lot de bonnes nouvelles, de moins bonnes, et d'espoirs pour l'année à venir.

Encore Bravo aux pompiers et sapeurs-pompiers pour leurs interventions cet été, notamment aux abords de La Lande-Chasles fin juillet 2022 et qui ont permis, avec les agriculteurs locaux d'éviter le pire.

Pour La Lande-Chasles, l'année va commencer par la bénédiction du tableau, 2 jours après la soirée des vœux, que nous vivons avec plaisir après deux années d'annulation, covid19 oblige.

Le 1er semestre sera bien chargé en heureux évènements ! Antenne 4G, fibre optique espérée, formation aux premiers secours, déplacement à l'assemblée nationale, vide-grenier et boucle équestre, nous ne devrions pas nous ennuyer à La Lande-Chasles ! Merci d'avance aux bénévoles et organisateurs.

Merci aux conseillers municipaux pour leur présence tout au long de l'année. A tous les habitants, le meilleur pour l'année 2023.



TABLEAU "L'ADORATION DES MAGES", POINT DE SITUATION !

La restauration du tableau et du cadre est un succès !

Un travail incroyable effectué par Elvire Cagnat dans son atelier à Vaudelnay (Maine et Loire, à côté de Montreuil-Bellay). De longues heures minutieuses pour arriver à un résultat étonnant. Et plusieurs découvertes après les premiers nettoyages.

Pas de photos ou d'informations pour ne rien dévoiler avant l'inauguration du 8 janvier 2023 !

Une reproduction photo en dimension quasi-identique, réalisée par Odette Bocher, photographe, permettra au public de pouvoir découvrir les détails du tableau au plus proche, alors que l'original sera fixé en hauteur, visible dès l'entrée dans l'église.



Visite effectuée le 12 novembre 2022 à Vaudelnay

Raymond Mignot, Jeannick Cantin, Odette Bocher (Photographe), Elvire Cagnat, Jean-Christophe Rouxel

L'inauguration aura lieu le dimanche 8 janvier 2023 en matinée par l'Evêque d'Angers, Monseigneur Delmas, lors de la messe de l'Epiphanie, célébrée à l'église Saint Jean de La lande-Chasles !

Seront présents également la fondation de sauvegarde de l'art français ainsi que la caisse d'épargne Bretagne Pays de la Loire, qui ont participé au financement de la restauration à hauteur de 8 000 euros.

Grand merci aux étudiants de l'ESTHUA d'Angers pour leurs travaux qui ont permis d'avoir ce don !

Suivra une présentation du travail de restauration à la salle communale par Elvire Cagnat et un partage en toute convivialité des galettes des Rois et un verre de l'amitié.

L'ensemble des habitants de La Lande-Chasles est convié à participer à cette matinée exceptionnelle.



Comité des fêtes : Une page Facebook a été créée en 2022. N'hésitez pas à la consulter pour toutes informations. <https://www.facebook.com/profile.php?id=100082315126261>

RDV est donné le 16 juillet 203 pour la fête communale avec feu d'artifice, le dimanche mai 2023 et le dimanche 7 août 2023 pour les 2 vide-greniers de l'année. Buvette et restauration sur place.

Société L'Union : Assemblée générale prévue le 1er vendredi de février, ainsi qu'un challenge du Souvenir 2X2. 60 adhérents en 2022. Informations tous les jeudis après-midi au lieu-dit L'Aireau.

Amicale des anciens marins du TCD Orage : Déplacement à Cherbourg du 17 au 19 février 2023. Visite de la base navale et d'un patrouilleur côtier ainsi que de la caserne des marins-pompiers. Découverte de la cité de la Mer et du sous-marin Le Redoutable, ainsi que d'un sémaphore. Un programme bien chargé qui permettra aux anciens marins d'allier retrouvailles et environnement marin. L'assemblée générale aura lieu du 18 au 21 mai 2023 à Dunkerque avec également un programme complet, qui permettra de découvrir la ville en toute convivialité, tout en partageant d'heureux souvenirs de chaque marin sur le TCD Orage.

L'espace patrimoine (un des plus petits musées de France) est ouvert au public sur RDV, 11 route des écureuils, lieu-dit « Les Landelles ». Lien web de l'amicale pour tous contacts : <http://tcdorage.free.fr>

Rando Ferme : Vous pouvez suivre l'actualité de cette association dont le siège social est sur La lande-Chasles sur leur page Facebook : <https://www.facebook.com/Rando-Ferme-507164326075911>



Collect'mobile

Un geste pour ma Commune



Faites un geste pour l'environnement
du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023



Déposez votre ancien téléphone dans le
collecteur situé à la mairie de La Lande-Chasles





PARTAGEZ VOS VACANCES DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous

- au 02 41 88 85 65
- [mail](mailto:afvdev.490@secours-catholique.org) : afvdev.490@secours-catholique.org
- Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers

**Vous souhaitez devenir
sapeur-pompier
volontaire ?**

Plus d'informations en scannant
ce QR Code





Vous souhaitez améliorer le confort de vie dans votre logement et vous vous posez des questions

POURQUOI PAS DES AIDES POUR VOTRE LOGEMENT ?

- Quel chauffage pour mon logement ?
- Comment bien isoler mon pavillon ?
- Comment adapter mon logement pour y vivre plus longtemps ?
- Ai-je droit à des aides financières ?






Le Programme de « lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » sur tout le territoire Saumur Val de Loire ainsi que les Opérations sur Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Vivy, Allonnes, Longué-Jumelles et Saumur peuvent peut-être répondre à vos questions.

Ces dispositifs mobilisent des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) attribuées sous certaines conditions (revenus, logement de + de 15 ans, être propriétaire de son logement...).

En complément de ces subventions principales, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier aux projets de travaux sous réserve d'éligibilité aux aides ANAH.



Pour tout complément d'information, le Pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire répond à vos questions :

02 41 40 45 56

Service gratuit pour vous donner des informations sur les modes d'accueil

A LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE JEUNE ENFANT ?

Contactez le Relais Petite Enfance !
Un seul numéro : 06 77 73 91 07
Une seule adresse e-mail : relaispetiteenfance@loire-longue.fr






Service à destination des familles de Blou, Courléon, La Lande Chasles, Longué-Jumelles, Mouliherne, St Clément des Levées, St Philbert du Peuple, Vernantes et Vernon le Fourrier



Juillet 2023

Visite de la présidente du département, Mme Dabin



Août 2023

Merci à Fabian, guide de l'exposition Art et Chapelles



Septembre 2023 - Don reçu de 8 000€ pour le tableau
Merci à la Caisse d'Epargne Bretagne pays de la Loire
et à la fondation Sauvegarde de l'Art français



Octobre 2023

Route de l'étang Guéret refaite et enlèvement bosses



Novembre 2023

Don de 1 400€ à l'œuvre des pupilles des pompiers 49
Grand MERCI à tous les donateurs et participants



Décembre 2022

18 communes récompensées dont La Lande-Chasles
Remise du prix au 1er trimestre 2023 en mairie

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le **21 NOV. 2022**

 Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre lettre accompagnée de la photographie que vous m'avez fait parvenir, à la suite de votre visite du palais de l'Élysée, le 2 novembre dernier, en compagnie des habitants de votre commune rurale de La Lande-Chasles.

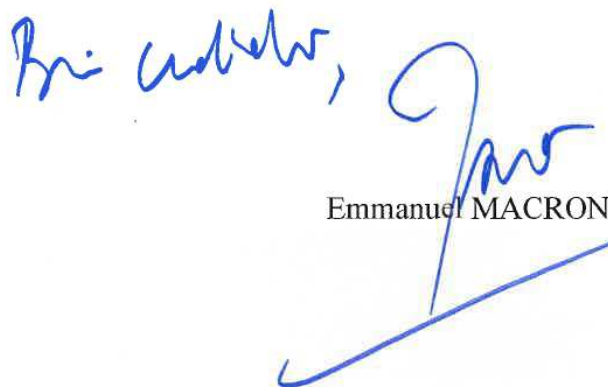
Très touché par votre démarche, je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Je suis heureux que cette visite vous ait plu et que tous gardent le meilleur souvenir de ce lieu hautement symbolique de la République et maison de tous les Français.

Vous êtes pour beaucoup dans la réussite de cette journée, car je sais que vous avez conduit le car scolaire, avec vos administrés, jusqu'à notre capitale, tout en tenant le rôle de guide touristique parisien. J'en profite par ailleurs pour saluer les efforts que vous déployez dans votre commune en matière de transition énergétique, comme dans la maîtrise du budget communal.

Enfin, j'adresse, par votre intermédiaire, mes plus chaleureuses pensées aux karolandaises et karolandais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Emmanuel MACRON

Monsieur Jean-Christophe ROUXEL
Maire de La Lande-Chasles
Hôtel de ville
LE BOURG
49150 LA LANDE-CHASLES





Bonjour, amis et voisins Carolandais,

Je suis responsable de trois territoires de chasse, dont la chasse de L'Herbélière situé sur la commune de La Lande Chasles.

Voyant toutes sortes de choses dans les médias depuis quelques années, un phénomène de mode anti-chasse s'est créé. On nous accuse de beaucoup de choses dont certaines sont vraies il ne faut pas le nier mais d'autres pas. Il ne faut pas confondre acte de chasse et acte de braconnage. En effet certains accidents commis par armes à feu ont lieu en acte de braconnage, par des personnes sans sens moral ni déontologie, ni éthique de la chasse.

Le monde de la chasse souffre du mauvais comportement de certains chasseurs, mais il ne faut pas faire d'amalgames, car comme dans tous les loisirs, dans tous les pays et dans le monde entier, il y a de bonnes personnes, mais il y en a aussi des mauvaises. Les chasseurs ne sont pas tous mauvais ni des alcooliques comme certains anti-chasse le disent un peu partout sur les réseaux sociaux. Il faut savoir que nous déplaçant en véhicule pour aller chasser, nous sommes soumis aux mêmes réglementations que les usagés de la route. Si quelques fois vous voyez un groupe de chasseurs en train de discuter et de boire un verre au bord d'un chemin « ce qui peut arriver parfois », c'est peut-être parce qu'ils ont fini leur journée de chasse.

Je comprends les personnes pouvant être un peu effrayées d'aller se promener même sur des routes ou des chemins communaux pendant qu'il y a une chasse en cours avec tout ce que l'on voit dans les médias.

Juste pour information, je ne dévoilerais pas le calendrier de mes chasses pour ne pas avoir d'anti-chasse présents comme cela arrive à certains endroits « ce qui pourrait entraîner des problèmes de sécurité », mais je peux vous dire « et cela n'engage que mes territoires de chasse » nous chassons sur le territoire de La Lande Chasles qu'un dimanche matin toutes les deux semaines. Nous sommes en place vers 9 h 30 le matin et terminons généralement vers 13 h, ce qui laisse tout de même environ sur un mois de 30 jours, 29 jours pour que les gens puissent se promener tranquillement. Nous chassons deux matinées au mois de mars pour réguler les renards et les sangliers uniquement ce qui nous fait environ 14 demi-journées de chasse, de fin septembre à fin mars. Beaucoup de territoire de chasse en France pratique plus ou moins ces horaires donc je pense que les chasseurs ne monopolisent pas toute la nature pour eux-mêmes.

Il faut tout de même savoir aussi, que les territoires où nous chassons sont aussi principalement des propriétés privés et que l'accès n'y est autorisé que par les propriétaires des parcelles en question. Tout le monde ne peut pénétrer dans les bois qui ne leur appartiennent pas ni dans certains chemins qui sont eux aussi privés. La chasse en forêt domaniale étant le samedi et le lundi, les promeneurs, ramasseurs de champignon ou sportifs, peuvent prendre une bouffée d'air frais cinq jours par semaine en incluant le dimanche.

Maintenant, pour rassurer un peu tout le monde je vais vous parler de la sécurité à la chasse. Tous les matins de chasse, avant de commencer, il y a toujours et là je parle dans la quasi-totalité des chasses, un briefing pour distribuer les postes de chacun et surtout pour donner les consignes de sécurité. C'est une règle qui est respectée.

Les chasseurs ont l'obligation de revêtir une tenue fluo pour raison de sécurité, il serait bien aussi je pense par sécurité que les utilisateurs de la nature en fasse de même pendant la période de chasse.

1 - AU DOMICILE

L'arme doit être rangée dans un endroit fermé à clé, après s'être assuré qu'elle n'est ni armée (pas de cartouche dans la chambre), ni approvisionnée (pas de cartouche dans le magasin ou le chargeur). L'arme doit être rangée hors d'état de tirer, c'est le cas des carabines à verrou, dont on peut facilement enlever la culasse. Pour les armes à canons basculants, enlever la longueur. Un verrou de pontet peut être posé pour neutraliser la queue de détente. Ne pas entreposer les munitions avec les armes.

4 - AU POSTE DE TIR (Battue)

• Port de vêtements fluorescents obligatoire (gilet - veste)

• Se signaler à ses voisins et se poster ventre au bois.

• Repérer ses voisins de poste, se faire repérer par eux.

• Placer de chaque côté de son poste les angulateurs de tir ou tout autre dispositif pour matérialiser les angles de sécurité des 30° (voir schéma central).

• Retirer la bretelle de son arme



• Au poste une arme chargée et armée doit toujours être tenue en mains, canons orientés vers le ciel. En aucun cas, elle ne peut être appuyée contre un arbre, contre l'angle d'un mirador ou bien posée à l'horizontale sur les montants d'un mirador.



TOUJOURS IDENTIFIER AVANT DE TIRER
NE PAS TIRER EST AUSSI UN ACTE DE CHASSE

2 - DÉPLACEMENT EN VÉHICULE

Les armes sont transportées obligatoirement démontées ou déchargées et placées dans un étui.

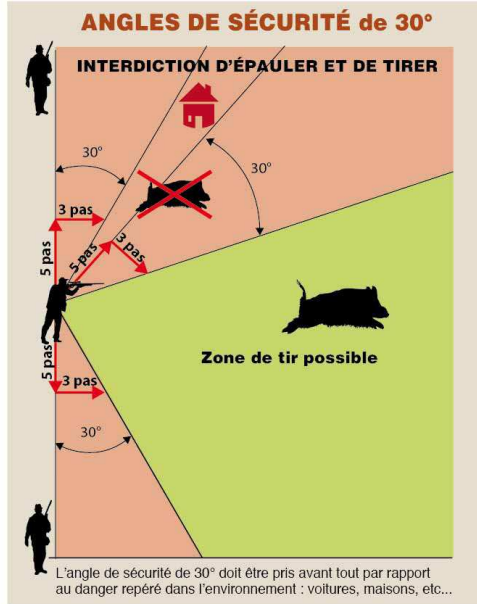
En prenant l'arme, vérifier qu'elle est bien vide.

3 - DÉPLACEMENTS À PIED VERS LE POSTE

Contrôler à nouveau que l'arme est vide : elle ne doit en aucun cas être approvisionnée ou armée lors des déplacements.

Pour les carabines à verrou et les armes semi-automatiques, les porter à la bretelle, canons orientés vers le haut. La culasse doit être ouverte ou enlevée pour les carabines à verrou, et maintenue ouverte pour les armes semi-automatiques.

Les armes à bascule, qu'elles soient portées à la bretelle ou sur l'épaule, doivent être «cassées». Lors de la manipulation d'une arme, même déchargée, les canons ne doivent jamais être orientés vers quelqu'un.



Interdiction de tirer en direction d'une voie publique, voie ferrée, habitations... Vérifier que les canons ne sont pas obstrués.

AU SIGNAL DE DÉBUT DE TRAQUE, APPROVISIONNER ET CHARGER SON ARME CANON(S) VERS LE SOL.

Tirer au rembucher en respectant la règle des 30°. Faire 5 pas vers votre voisin de droite, puis 3 pas à la perpendiculaire de cette ligne. Posez l'angulateur au sol. Revenez à votre poste. Répétez l'opération sur votre gauche. Ne jamais tirer au delà de ses voisins.

Angle de 30° : Si vous tirez un sanglier franchissant une allée à 20 M de votre poste, il doit avoir parcouru 12 M pour arriver aux 30°. Il peut alors être épaulé, visé et tiré. Dans tous les cas, **EFFECTUER UN TIR FICHANT. (en position debout)**

Ne jamais tirer un gibier rentrant, ni un gibier dont la silhouette se détache sur la ligne d'horizon.

Au signal de fin de traque, avant de se déplacer, décharger son arme.

Le code des sonneries doit être connu de tous et **LES SIGNAUX SONORES SYSTÉMATIQUEMENT RÉPÉTÉS.**

Ne jamais quitter son poste pendant la chasse pour aller vérifier son tir. Attendre les coups de pibole de fin de chasse.



INTERDICTION ABSOLUE DE SE DÉPLACER AVANT LE SIGNAL DE FIN DE TRAQUE

Numéros d'urgence : SAMU : 15 - Police/Gendarmerie : 17 - Pompiers : 18

Dépliant disponible à la Fédération Départemental des Chasseurs de Maine et Loire

Pour ma part, je n'ai jamais eu de soucis avec les habitants de la Lande Chasles, à part au mois de mars où nous avons de petits haussements de voix de personnes ne comprenant pas pourquoi nous chassons encore en mars et que nous les, je cite, "enquiquinons".

Pour les chiffres que je donnais un peu plus haut, 14 demi-journée de chasses pour cette saison sur 195 jours qu'elle comporte, si on compte du lundi au dimanche, ou sur 54 jours si on ne compte que les samedis et dimanche. Donc je ne pense pas que nous soyons non plus trop dérangeant.

Étant dans un pays démocratique, je pense qu'il est important de respecter l'opinion de chacun même si l'on ne pense pas la même chose, il faut rester ouvert d'esprit et accepter les différences de chacun. Il est vrai que les chasseurs prélèvent des animaux dans la nature, mais la chasse ce n'est pas que ça ! C'est aussi des moments de convivialité, de partage de la nature et aussi par certains actes, des moments d'écologie puisque plusieurs groupes de chasseurs ramassent les ordures dans les fossés et sur les bordures des bois (ce que nous faisons généralement fin mars ou début avri)

Les chasseurs étaient là cet été pour aider les pompiers, pour leur emmener de la nourriture, de l'eau et pour déposer des bacs d'eau dans les forêts pour que les animaux sauvages puissent s'abreuver.

Sylvain Leclerc, responsable du territoire de chasse de L'Herbelière sur la commune de La Lande Chasles.

Ce sujet a été traité pour rassurer les usagers de la nature. Je souhaiterais donc qu'il ne fasse pas de polémiques comme je vous le disais plus haut. Respectons les choix de chacun. il fût un temps où les promeneurs et les chasseurs cohabitaient sans histoires.

Si vous avez des questions ou suggestions sur les consignes de sécurité ou autres, vous pouvez me contacter à l'adresse mail suivante : lschasse@orange.fr



La remise de la Marianne 2022 - Maine et Loire sera effectuée lors de la soirée des vœux du 6 janvier 2023. Elle récompensera l'ensemble de la commune suite à la forte participation constatée aux élections présidentielle et législative. Grand merci à tous les électeurs pour votre citoyenneté ! Bravo !



VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Date retenue, jeudi 20 juillet 2023. Départ en car vers 8h. Déjeuner pique-nique à Paris.

Visite de l'assemblée nationale à 13h40. 50 personnes maximum. Retour vers 21h.

Réservations en mairie, avec priorité donnée aux habitants de La Lande-Chasles ou propriétaires fonciers, dans la limite des places disponibles.







DIMANCHE 11 JUIN 2023
- 2ème édition -

RALLYE EQUESTRE
"BOUCLE DES ÉCUREUILS"

LA LANDE-CHASLES
- MAINE ET LOIRE -

21 KMS CAVALIERS ET ATTELAGES
ACCUEIL À PARTIR DE 8H
SALLE COMMUNALE

ENTRÉE LIBRE

En projet complémentaire ce 11 juin 2023, vide-grenier uniquement en rapport avec le cheval (Matériel, livres, objets d'art, peintures).

Informations à venir en mairie et sur le site internet communal <http://lalandechasles.free.fr>

Prochain bulletin municipal fin juin 2023

Suivez-vous sur Facebook, Twitter, Instagram, et Tik-Tok !